

Editorial

A Paris, dans la décennie 1170-1180, après plusieurs années d'intense développement de la curiosité intellectuelle et des écoles urbaines, des maîtres et des élèves, toujours plus nombreux, se rassemblent et s'associent, pour finalement former une corporation : « l'université des maîtres et des étudiants ». Une des créations les plus originales de l'Occident médiéval unique depuis les débuts de l'histoire, venait de voir le jour. La civilisation médiévale en tira une part importante de son prestige et de son épanouissement.

La création des universités nouvelles à partir de 1990, la naissance des universités d'Artois et du Littoral, sont, huit siècles plus tard, un événement d'ampleur comparable. Comme au XIII^e siècle, elles portent nos espoirs de croissance et de rayonnement. Le Conseil général leur a naturellement apporté son soutien dès l'origine.

Aujourd'hui, je suis heureux que soient soulignés à travers la présente livraison d'*Histoire et Mémoire* les liens qui se sont noués entre nos universités et nos Archives départementales. Les statistiques de fréquentation de nos deux salles de lecture et la présentation du programme de recherche élaboré en partenariat avec l'université d'Artois sur la reconstruction du Pas-de-Calais après la première guerre mondiale démontrent leur profondeur.

Mais, si la soif de savoir et le goût du débat d'idées sont éternels au cœur de l'homme, les méthodes et les objectifs ne sont plus ceux de nos ancêtres. La présence de trois étudiants au sein des Archives départementales pendant neuf mois revêt, dans cet esprit, un sens particulier. Les travaux de classement et d'inventaire qu'ils ont menés, à côté d'une étude historique plus classique, sont pour eux un précieux apport préprofessionnel.

Ces initiatives, au-delà de leur dimension culturelle, veulent être autant de briques du four dans lequel lève notre avenir.

Roland Huguet
Président du Conseil général du Pas-de-Calais



Boisieux-au-Mont, église Saint-Vaast : Vitrail du souvenir, 1930
(marché signé entre Benoit et la coopérative diocésaine en date du 28 octobre 1929)



Neuville Saint-Vaast, la cité des mutilés : l'arc monumental a aujourd'hui disparu (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 5 Fi 609/2)

Après les ruines : reconstruire le Pas-de-Calais

Programme de recherche ; journée d'étude

La période de reconstruction qui a fait suite à la fin du premier conflit mondial est sans nul doute un moment important de l'histoire de la France contemporaine.

La Grande Guerre avait laissé une large portion du Pas-de-Calais à l'état de ruines : en 1918, 527 000 habitants se trouvaient sans foyer ; 152 000 hectares de terre étaient entièrement bouleversés ; 102 500 immeubles étaient totalement détruits ; 2 200 usines étaient anéanties.



es chiffres, et d'autres encore, placent le Pas-de-Calais au troisième rang du triste palmarès des départements les plus touchés, derrière le Nord et l'Aisne. Il était donc naturel que le Conseil général formât le projet d'une action de valorisation historique et patrimoniale sur ce thème.

Les Archives départementales ont la chance de conserver une masse considérable de documents émanés des différents services administratifs et institutions qui ont eu à gérer le processus de reconstruction. Ce n'est pas moins de 23 fonds d'archives qui forment la sous-série 10 R. Nous en donnons ci-contre une liste provisoire. Parmi les fonds les plus intéressants, on peut citer : les commissions cantonales et les tribunaux de dommages de guerre, juridictions chargées de constater et d'évaluer les dommages de guerre et de juger le contentieux pouvant en résulter ; le service d'évaluation administrative,

compétent pour l'expertise des dommages de guerre des communes ; les services de reconstitution agricole et de reconstitution foncière et cadastrale ; l'office de reconstitution industrielle ; le service d'architecture, qui par le biais de la surveillance du mécanisme des avances et acomptes sur dommages de guerre, nous livre des renseignements sans équivalent sur la reconstruction immobilière ; le service des travaux de l'Etat, chargé de l'opération dite de remise en état des sols, ce qui supposait de niveler les tranchées et les trous d'obus, d'enlever les barbelés, de désosuber et de déblayer les gravats ; le service du contrôle administratif des coopératives de reconstruction, par l'intermédiaire duquel peut être approchée toute l'activité des coopératives de reconstruction ; la coopérative de reconstruction des églises dévastées ; le service d'apurement des comptes de guerre des communes envahies. Il convient de préciser que ces fonds sont parfois incomplets.

L'exploitation historique de cette abondante matière archivistique vient de commencer, en étroite collaboration avec l'Université d'Artois et, plus précisément, le centre de recherches *Milieus économiques et intégration européenne* dirigé par le professeur Eric Bussièrre. Elle permettra d'organiser dans un deuxième temps, en novembre 2000, une exposition et un colloque avec plus d'assurance et de contenu. L'année universitaire 1997-1998 a vu 21 étudiants choisir comme sujet de mémoire de maîtrise un thème s'inscrivant dans ce vaste programme de recherche. Les sujets abordés au cours de cette première année envisagent aussi bien des aspects institutionnels (coopératives de reconstruction), que la reconstruction des infrastructures (réseau électrique, chemins de fer), des moyens de production (dénoyage des houillères), des villes (Arras, Béthune, Lens), ou des grands types d'édifices (mairies, hôpitaux, écoles, bâtiments départementaux). Les archives

en cause n'étant pas réglementairement cotées ne sont communiquées que dans le cadre de ce programme de recherche, au prix, d'ailleurs, d'un effort de magasinage important. Cette situation rend d'autant plus précieux les travaux de classement accomplis par trois étudiants (voir ci-dessous).

Afin de marquer la fin de cette première année de recherche, une journée d'étude sur le terrain a été organisée pour les étudiants le 15 mai 1998. Elle a permis de découvrir et de commenter la reconstruction du bourg de Neuville-Saint-Vaast, avec, en particulier, la cité des mutilés, les choix d'urbanisme effectués par la ville de Lens, les restes de la cité hollandaise à Loison-sous-Lens et la mairie reconstruite de Vendin-le-Vieil. Après un déjeuner à Vimy, non loin du cœur de ce qui fut la zone rouge, le programme prévoyait la visite de la brasserie Bécu à Fampoux, reconstruite par Paul Decaux, l'ancienne ferme



15 mai 1998, Fampoux (brasserie Bécu) : M. Bécu reçoit les étudiants de l'Université d'Artois

Scaillieriez, ainsi que la sépulture Scaillieriez à Feuchy, la ferme Payen à Neuville-Vitasse, la ferme-brasserie Wemaère-Bachelet à Ecoist-Saint-Mein, les anciennes fermes Bachelet à Vaulx-Vraucourt et les vitraux de l'église, dont le remarquable vitrail de la messe des poilus.

Cadre de classement de la sous-série 10 R

10 R 1 : services de reconstitution du Pas-de-Calais : organisation, personnel, généralités. 10 R 2 : service des travaux de première urgence devenu service des travaux de l'Etat. 10 R 3 : service d'apurement des comptes de guerre des communes envahies. 10 R 4 : service d'évaluation administrative et du contentieux. 10 R 5 : service du contrôle financier. 10 R 6 : service de reconstitution des houillères. 10 R 7 : service de reconstitution agricole. 10 R 8 : service de reconstitution foncière. 10 R 9 : service d'architecture. 10 R 10 : commission

administrative de préconciliation. 10 R 11 : comité central de préconciliation. 10 R 12 : commissions cantonales.

10 R 13 : Tribunal des dommages de guerre d'Arras. 10 R 14 : Tribunal des dommages de guerre de Béthune. 10 R 15 : autres tribunaux de dommages de guerre. 10 R 16 : commission départementale de liquidation. 10 R 17 : instances d'appel : tribunal inter-départemental de dommages de guerre de Paris. 10 R 18 : commission d'évaluation des cessons des droits à indemnités pour dommages de guerre. 10 R 19 : office de reconstitution industrielle. 10 R 20 : service du contrôle administratif des coopératives de reconstruction. 10 R 21 : société coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse d'Arras. 10 R 22 : comité d'alimentation du nord de la France. 10 R 23 : reconstitution des archives et de l'état civil.

MAÎTRISE D'HISTOIRE ET CLASSEMENT D'ARCHIVES :

impressions de trois étudiants

Chacun sait que le traitement d'un fonds d'archives n'est pas chose aisée et pourtant, trois étudiants de l'Université d'Artois ont décidé de relever un défi en consacrant leur mémoire de maîtrise non seulement à l'histoire d'une institution mais encore au répertoire de ses archives.

Après neuf mois de travail acharné, ils nous livrent leurs impressions.

Le projet, monté dans le cadre du programme de recherche sur la reconstruction du Pas-de-Calais après la première guerre mondiale élaboré en partenariat par les Archives départementales et l'Université d'Artois, fait montre d'une certaine originalité. En effet, ces étudiants ont entrepris l'étude et le classement des fonds d'archives suivants :

L'office de reconstitution industrielle du Pas-de-Calais, 7^e secteur, par Mlle Corinne Languille, sous la direction de M. le professeur Bussièrre.

La société coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse d'Arras par M. Sébastien Attagnant, sous la direction de M. le professeur Cheneau.

Le service d'apurement des comptes de guerre des communes envahies, par M. Xavier Thérêt, sous la direction de M. le professeur Bussièrre.

La masse des dossiers à traiter, leur densité comme leur diversité, le mélange des pièces écrites et des documents iconographiques, plans ou photographies, auraient pu engendrer un découragement bien compréhensible, mais il n'en fut rien et leur attitude fut toute différente. Fiers d'être les pionniers d'une aventure intellectuelle valorisante pour tous, ils confessent au contraire que les difficultés d'exploration du sujet n'ont fait que renforcer leur détermination de réussir et de mener leur mission à son terme,

quoique parfaitement conscients de leur manifeste inexpérience. Eux-mêmes ont été presque surpris par leur ténacité et leur volonté toujours réaffirmée de trier, classer, analyser et comprendre.

Ce travail a exigé l'acquisition préalable des méthodes et techniques archivistiques de base : rédaction des analyses, indexation, cotation, conditionnement. Il a fallu également se familiariser avec le maniement du système informatique du service. Ils avouent sans peine avoir été déconcertés, du moins au début, par la rigueur nécessaire, mais constatent volontiers qu'ils sont désormais plus critiques, plus précis, plus méthodiques, parfois même presque maniaques.

Enthousiastes sans conteste, ils ont travaillé avec un remarquable esprit d'équipe : l'analyse en commun des succès et des échecs était pratique courante.

En conclusion, ils expriment le sentiment d'avoir été des étudiants privilégiés, ayant eu la chance de connaître la face cachée des Archives du Pas-de-Calais et d'avoir eu un contact direct avec les documents à l'état brut, que la plupart de leurs camarades ignorent. Malgré une légitime inquiétude quant aux réactions du jury qui devra prochainement évaluer ces travaux inhabituels, ils ont conscience d'avoir apporté une pierre à l'édifice de la recherche historique. Et pourquoi ne pas faire de cette expérience un atout et un

13^e étage de la tour du centre Mahaut-d'Artois : les archives de l'Office de reconstruction industrielle en cours de classement



trempin pour leur avenir professionnel ? Tous se sont découverts une vocation pour le métier d'archiviste !

"La Diocésaine"

Les archives de la société coopérative de reconstruction des églises dévastées du diocèse d'Arras viennent d'être classées et inventoriées dans le cadre du programme de recherche sur la reconstruction. Elles sont désormais librement consultables en salle de lecture.



a société coopérative de reconstruction des églises du diocèse d'Arras fut créée en juin 1921 conformément aux dispositions de la loi du 15 août 1920 sur les coopératives de reconstruction. Elle avait pour mission d'aider toutes les communes sinistrées du diocèse dont l'église avait été endommagée par faits de guerre à la reconstruire. Tant par le montant des indemnités en jeu, que par la représentation historique et culturelle dont ils étaient investis, les édifices religieux revêtaient une importance particulière qui nécessitait un traitement spécial. Comparable aux coopératives de village qui s'étaient mises en place dès la fin du conflit, la coopérative du diocèse d'Arras, couramment nommée « la diocésaine », servit pendant près de 22 ans la cause des églises du département. Si elle prit en charge la reconstruction de très nombreux édifices, elle ne fut pas pour autant la seule institution active en ce domaine : les mines de Lens, par exemple, ont aussi fait reconstruire.

Néanmoins, la coopérative eut à remettre en état près de 240 églises et à gérer un montant total d'indemnités de plus de 230 000 000 F. A cette fin, elle organisa plusieurs services, dont le service technique, chargé de vérifier les dossiers de chaque église, ou la commission des concours qui délibérait sur les adjudications des travaux. Son directeur, Arthur Leroy, très actif dans le département à cette époque, mena les opérations jusqu'en 1933. Puis, il fut remplacé par le chanoine Maréchal, jusqu'en

1943, date à laquelle la société fut dissoute.

La reconstruction d'une église comprenait plusieurs étapes. La coopérative devait d'abord réunir les fonds pour démarrer la remise en état. Pour ce faire, elle contractait des emprunts, auprès de l'Etat, des groupements de sinistrés, ou du groupement des sociétés coopératives de reconstruction des églises. Ce dernier comprenait, outre la coopérative du diocèse d'Arras, celles de Châlons-sur-Marne, Verdun et Nancy. La société coopérative de Nancy fut d'ailleurs la première créée. Dans le même temps, il fallait évaluer les dommages de guerre. C'était le rôle des commissions cantonales. Les dossiers des églises qui avaient une importance particulière en raison du montant des travaux ou de leur style architectural, pouvaient passer devant une commission spéciale siégeant à Paris. Enfin, la coopérative avait à désigner les architectes et les entrepreneurs. Souvent, les architectes et les entreprises à qui incombait la reconstruction d'une église, étaient les mêmes que ceux qui avaient reconstruit le village. Parmi les architectes le plus souvent rencontrés, on peut citer Paul Decaux, par ailleurs architecte départemental et



Richebourg-l'Avoué : achèvement des travaux de reconstruction de l'église (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 21 / 326)

architecte ordinaire des monuments historiques, associé à son cousin E. Crevel, domicilié à Paris, ou Maurice Mulard, architecte en chef des services de reconstitution. Au titre des architectes de renommée, Louis Cordonnier apparaît à quatre reprises. En ce qui concerne les travaux de gros-œuvre, l'Entreprise générale du bâtiment, d'Arras, fut la plus active dans le diocèse.

Côté en 10 R 21, mesurant 51 mètres linéaires, le fonds de la coopérative des églises dévastées du diocèse d'Arras se compose, pour l'essentiel, des dossiers des églises reconstruites, dans l'ordre alphabétique des noms de communes. Ces dossiers comprennent les différents marchés de travaux et de fourniture (gros-œuvre, mobilier culturel, ornements, vitraux, chemin de croix etc.), des pièces comptables, des plans, ainsi que toutes les informations relatives aux indemnités de dommages de guerre : certificat provisoire, procès-verbal de conciliation ou de non-conciliation délivré par la commission cantonale territorialement compétente, devis estimatifs et descriptifs. Tous les dossiers ne sont pas complets. Outre les dossiers par église, on trouve

des archives témoignant du fonctionnement de la coopérative : comptabilité, répertoires, registres, fiches récapitulatives, correspondance, toutes pièces rassemblées et transmises à la préfecture à l'occasion des opérations de liquidation.

Il n'est guère nécessaire d'insister longuement sur le grand intérêt de toute cette documentation. De nombreuses problématiques historiques sont envisageables : histoire économique de l'entre-deux-guerres, coût de la reconstruction, matériaux, histoire du sentiment religieux, histoire de l'architecture et des architectes, monographies communales. L'ouvrage *Le Vitrail dans le Pas-de-Calais de 1918 à 1939* publié par les Archives départementales avait déjà montré l'exceptionnelle richesse de ce fonds.

Soulignons enfin que l'étude de ces archives est grandement facilitée ou complétée par la lecture de deux publications périodiques *La semaine religieuse* et *La grande pitié des églises d'Artois*, ainsi que la consultation de la sous-série 2 O (affaires communales).

S. Attagnant



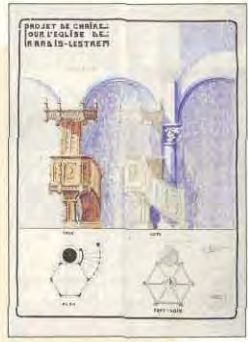
Metz-en-Couture : projet de fonts baptismaux par Joseph Vanpouille (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 21 / 277)



Metz-en-Couture : projet d'autel par Joseph Vanpouille, 1932 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 21 / 277)



Reconstruction de l'église de Metz-en-Couture : projet de lustres par Joseph Vanpouille (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 21 / 277)



Reconstruction de l'église de Lestrem : projet de chaire par Marcel Sigogne, 1929 (Arch. dép. du Pas-de-Calais, 10 R 21 / 255)

STATISTIQUES DE L'ANNEE 1997

Versements :

Archives des services publics ou assimilés : 283,55 m.l. (mètres linéaires)
Archives notariales : 31 m.l. de minutes
Archives privées : 4,4 m.l. par voie extraordinaire

Classements, tris et préparation d'instruments de recherche toutes séries confondues :

661,95 m.l. de documents
7683 documents figurés
15 393 analyses informatisées saisies

Conditionnement

et reconditionnement de documents : 861,30 m.l.
Conditionnement de documents figurés : 9 856

Bibliothèque

(ouvrages, périodiques anciens ou courants) :

Accroissements : 464 ouvrages et 70 abonnements payants
Total : 59 159 volumes

Nombre de lecteurs : 2 168

Communications de documents : 40 406 documents

dont 27 466 articles d'archives
8 810 ouvrages, périodiques, journaux officiels...
4 123 microfilms et microfiches

Recherches scientifiques

et historiques poursuivies : 223

dont Maitrises : 162
D.E.A. : 32
Thèses : 21
Mémoires d'écoles d'architecture : 8

Nombre de dérogations instruites :

78 soit 615 articles demandés

Réponses faites par courrier pour :

- des recherches scientifiques : 243
- des recherches administratives : 537

Contrôles des archives communales : 80 communes



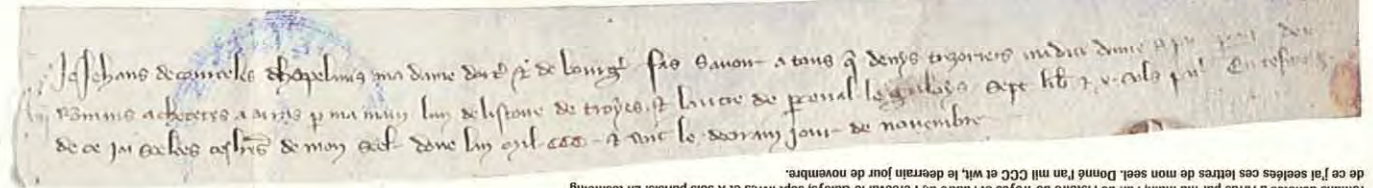
PALÉOGRAPHIE Arch. dép. du Pas-de-Calais, A 244/41, 30 novembre 1308.

Nous avons déjà eu l'occasion de souligner à de nombreuses reprises l'immense intérêt du trésor des chartes d'Artois (série A des Archives départementales) pour l'histoire des arts des XIII^e et XIV^e siècles. On y trouvera aussi, dans une proportion moindre, des pièces utiles à l'histoire littéraire du Moyen Age. Nous donnons ici le

fac-similé et la transcription d'une quittance, déjà éditée par Jules-Marie Richard, *Une petite nièce de saint Louis, Mahaut d'Artois et de Bourgogne (1302-1329)*, p. 100, note 4 et par le chanoine Dehaisnes, *Documents et extraits divers concernant l'histoire de l'art dans la Flandre, l'Artois, le Hainaut, avant le XV^e siècle*, t. 1,

p. 183, qui nous montre Mahaut d'Artois faire acheter deux célèbres romans de chevalerie à Arras.

C'est aussi l'occasion de quitter les écritures du XVI^e siècle pour les morphologies, plus abordables, du XIV^e siècle.



SOLUTION : de ce fut seules ces lettres de mon seel. Donne l'an mil CCC et wlt, le deerrain jour de novembre. romans achetés à Arras par ma man, l'un de l'histoire de Troyes et l'autre de Perceval le Galois, sept livres et X sols parisis. En tesmoign.

Durée :

Difficulté :

mieux vaut prévenir que guérir...

- **La protection des documents contre les risques de dégradation est naturellement l'un des soucis majeurs de l'archiviste.**
- **L'incendie et l'inondation demeurent des catastrophes aux conséquences souvent irréparables ;**
- **les processus chimiques - comme l'acidification - sont toujours redoutés.**
- **Mais on a aujourd'hui appris à les prévenir.**

Dans l'ensemble des techniques qu'on connaît sous le terme générique de « conservation préventive », le conditionnement des archives occupe une place fondamentale. Assurant la pérennité du classement des documents, mais aussi leur protection contre les agressions extérieures, il est l'objet d'un soin attentif : ainsi, en 1997, ce sont 861,30 mètres linéaires qui ont été reconditionnés aux Archives départementales du Pas-de-Calais.

L'intérêt pour le conditionnement des documents est relativement récent. Pendant longtemps, par souci d'économie le plus souvent, les administrations ont préféré la liasse à la boîte d'archives.



Dans le pire des cas, la liasse est constituée d'une simple ficelle entourant un paquet de documents. Les défauts de ce système sont multiples : la ficelle, surtout lorsqu'elle est trop serrée, déchire les marges des pièces les plus grandes ;

lorsque les nœuds ne sont pas réalisés de manière adéquate, selon la technique dite du nœud « d'archives », le risque d'ouverture des liasses n'est pas négligeable ; on déplore surtout l'absence de protection contre la poussière, principale cause de dégradation des archives.



L'utilisation de papier pour entourer la liasse constitue un premier progrès. Très tôt, les archivistes ont eu recours à ce système extrêmement simple : les pièces rassemblées à la Révolution dans toutes les jeunes Archives départementales sont ainsi souvent enveloppées dans des documents jugés peu intéressants, qu'on est parfois bien heureux de retrouver aujourd'hui...

Le procédé n'est cependant pas sans défauts. Ici encore, les documents sont rassemblés par une ficelle ou une sangle métallique. Les liasses se dégradent rapidement lorsqu'elles sont manipulées et le papier doit être fréquemment remplacé. La cote ne reste apparente que si l'on referme le paquet exactement comme il a été constitué. Surtout, l'utilisation fréquente de papier kraft, voire de ruban adhésif, est très gênante : ces matériaux sont particulièrement acides ; les émanations qu'ils dégagent accélèrent les processus chimiques de dégradation du papier - en particulier lorsque, fabriqué avec de la pulpe de bois contenant de la lignine, il est lui-même acide.



Les documents qui sont aujourd'hui versés aux Archives départementales doivent être conditionnés dans des boîtes d'archives. On recommande l'usage de boîtes peu colorées, les colorants n'étant pas stables chimiquement et pouvant, en particulier dans une atmosphère humide, avoir les effets les plus inattendus (coloration des documents en particulier !).

Le carton assure une protection suffisante contre la poussière. Il s'agit en outre d'un matériau dit « tampon », qui limite les effets des changements atmosphériques (température, humidité, voire pollution) sur les documents. En cas d'incendie, néanmoins, sa structure constitue une menace réelle : le feu, qui s'engouffre dans les petites cheminées que forment les alvéoles, reprend facilement et est très difficile à éteindre. Enfin, souvent fabriqué par recyclage de papiers d'origine diverse, il est généralement acide.



La plupart des dépôts d'archives utilisent désormais les boîtes proposées par des fabricants spécialisés. Fabriquées à base de chiffons, selon des méthodes traditionnelles, elles sont en carton compact, très solide, neutre ou même à réserve alcaline¹. Elles présentent en outre l'avantage d'ouvrir complètement ; on peut ainsi y ranger plus facilement les documents que dans une boîte classique, dans laquelle on doit les enfoncer - au risque de froisser les feuilles. Les modèles choisis dans le Pas-de-Calais sont en outre munis d'une languette de préhension, qui permet de saisir facilement les documents sur les rayons.

Fabriquées au format demandé par l'archiviste, ces boîtes représentent indiscutablement le *summum* actuel en matière de conservation des archives. Seul leur prix (25 F à 40 F pièce selon le format et le nombre de boîtes commandées)

empêche de les utiliser pour tous les documents. Longtemps réservées aux fonds considérés comme les plus précieux, elles sont cependant aujourd'hui choisies dans le Pas-de-Calais pour reconditionner l'ensemble des séries modernes et des archives notariales.



Certains documents nécessitent un traitement spécial. C'est le cas en particulier des chartes scellées, qu'on trouve en nombre dans les séries A, G et H.

Si le parchemin est une matière bien plus résistante que le papier, il présente une certaine rigidité et ne reste pas à plat lorsqu'il a été conservé plié - ce qui rend la consultation très difficile. La fragilité des sceaux est par ailleurs bien connue : l'attache (languette de parchemin ou lacs de soie) cède facilement ; la cire, surtout, devient friable lorsque l'humidité est insuffisante (ce qui condamne d'ailleurs l'ancien mode de conservation des sceaux, enfermés dans de petits sacs remplis de coton hydrophile).

On a donc adopté dans ce cas un mode original de conditionnement. Les chartes sont appliquées sur une plaque en mousse², dont on choisit l'épaisseur en fonction du sceau. Elles sont maintenues à plat par deux bandes de plastique² cousues dans la plaque. La mousse est alors creusée sous le sceau, qui s'insère dans un trou réalisé à ses dimensions. Comme il est de rigueur, l'ensemble des opérations est réversible : il suffit de couper les fils qui retiennent les bandes de plastique pour détacher la charte ou dégager le sceau.

Rien ne s'oppose plus désormais à la consultation de ces chartes scellées : la plaque peut être communiquée aux lecteurs sans aucun risque pour le document ou son sceau

N. Vidal

¹ C'est-à-dire qu'elles contiennent des substances dont le pH est supérieur à 7, qui annulent les effets de l'acide dégagé par le papier en cours de dégradation.

² Mousse et plastique sont évidemment neutres.

...le conditionnement des archives

folklore

les jeux populaires

Chaque région française a ses sports traditionnels et ses jeux populaires qui reflètent son tempérament et ses goûts. Traditionnellement pratiqués par le peuple, ces activités physiques et surtout gratuites se déroulaient principalement au moment des manifestations communautaires des villages, et étaient souvent liées à la fréquentation des cafés. Notre région est très riche en jeux traditionnels : ils ne seront donc pas tous présentés dans cet article. Sachez qu'il existe une riche bibliographie en la matière qui vous permettra de compléter sans peine cette ébauche.

On peut distinguer trois groupes de jeux : les tirs dans lesquels les joueurs cherchent à lancer un projectile sur un but avec la plus grande précision possible, soit à la main, soit à l'aide d'un instrument. C'est le cas des tirs à l'arc, à l'arbalète, ainsi que les javelots et les fléchettes qui forment en quelque sorte la transition avec le groupe suivant : les lancers. Ici, les joueurs cherchent par la force et l'adresse du bras à placer un ou plusieurs projectiles au plus près d'un but, à abattre un objet ou à empêcher l'autre camp de rattraper le projectile échangé entre eux. Ce groupe rassemble le jeu du billon, les quilles, les boules, la crosse etc. Enfin, les coqueux ou les coulonneux élèvent des animaux qu'ils engagent ensuite dans des compétitions : on ne met plus ici en jeu la force ou l'adresse de l'homme, mais son intelligence et sa sensibilité dans l'élevage de l'animal. Ce dernier groupe sera présenté dans un prochain numéro.

Les fêtes locales sont l'occasion de renouer avec les traditions : certains jeux ne se pratiquent plus qu'à cette occasion. **Les joutes sur l'eau et les jeux de bagues** en sont un exemple frappant. Appelé aussi carrousel, le jeu de bagues consiste à enfilier sur une lance des anneaux suspendus à une potence. Toute la difficulté vient du fait que le joueur est en mouvement : il glisse le long d'un mât incliné vers un plan d'eau, il est monté sur une charette tirée par un cheval etc. Quant aux joutes, il s'agit pour deux adversaires, montés sur des barques qui se croisent, de chercher à faire tomber l'autre à l'eau à l'aide d'une lance. Ce jeu est perpétué chaque année à Arras où la municipalité organise un tournoi très populaire lors des fêtes estivales.

Le tir à l'arc, à l'arbalète, à l'arquebuse ou à l'oiseau

étaient les jeux les plus usités à la campagne, tout âge confondu. L'organisation et l'histoire des compagnies de tir sont comparables et remontent aux compagnies d'archers mi-civiles mi-guerrnières créées par Charles VII. Au début de notre siècle, on trouvait dans la région Nord-Pas-de-Calais pas moins de quatre cents sociétés comprenant plus de douze mille membres. Les bannières, au centre desquelles se détache, en broderie, l'image de saint Sébastien percé de flèches, attestent l'ancienneté de leur tradition. Les confrères organisaient des concours annuels, souvent au mois de mai, pour désigner un roi. De nombreuses festivités et des prix accompagnaient le jeu qui se faisait au but (cible et tir à l'horizontale) ou au *gay* ou *papegay* (le tireur devant dans ce cas abattre des oiseaux de bois placés au

sommet d'un mât).

Le jeu de fléchettes, qui tire son originalité d'une pratique collective dans la chaude ambiance des bistros, est un jeu régional dont on ignore la véritable origine. Trois flèches étaient lancées à une distance de 1,5 à 2 m sur une cible en bois de peuplier. La cible, généralement placée à 1,55 m du sol, était divisée en 6

cercles qui donnaient en partant du centre 50, 25, 20, 15, 10 et 5 points. Ce jeu est à rapprocher d'une autre discipline très populaire dans notre région : celle du javelot qui se pratique à l'extérieur. **Le javelot** est une pointe d'acier terminée par un **lumelet**. On le lance à une distance de 7 à 12 mètres sur une cible constituée d'un ballot de paille comprimé ou d'un billot de bois dans lequel sont enfoncées deux bagues concentriques. Il est encore très pratiqué en Artois et dans le bassin minier.

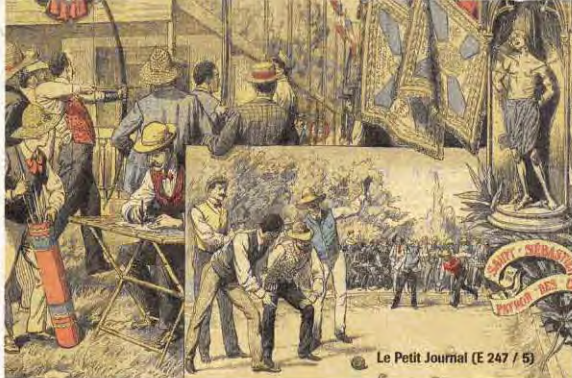
Le billon, bâton effilé dont les dimensions varient selon les localités, opposait deux équipes qui devaient lancer leurs billons le plus près possible d'un but. Le but consistait en un piquet planté, deux anneaux ou deux poteaux entre lesquels il fallait enfilier les billons. Ce jeu fortement répandu en Artois au XIX^e siècle n'est plus pratiqué aujourd'hui que dans le Cambrésis, le Douaisis et le Hainaut.

Le jeu de quilles, simple dans son principe puisqu'il s'agit d'abattre des quilles à l'aide d'un projectile, est en réalité très varié puisqu'il existerait une quarantaine de types de quilles utilisées selon des règles et des dispositions diverses (on le citait déjà dans des textes du XIV^e siècle). Dans le Pas-de-Calais, les quilles et les boules étaient couramment façonnées dans des essences de bois connues pour leur robustesse et leur souplesse (orme, charme ou noyer), et renforcées par des clous qui augmentaient leur résistance aux chocs. La stabilité des quilles sur la dache était assurée par un anneau de métal.

La boule était percée de deux trous pour permettre une bonne prise : l'un pour placer la paume et l'autre pour quatre doigts (certains récits signalent que l'un était destiné à recevoir le pouce et l'autre à évacuer les copeaux de bois). Ce sport est surtout joué dans

l'ouest du département, principalement à Montreuil où est organisé chaque année un tournoi d'une fréquentation inattendue.

La soule, dite *choule* en picard, est l'ancêtre du football et du rugby. Elle se jouait avec une balle de bois, parfois même un ballon de cuir bourré d'étoffe, de son ou de mousse. Le terrain n'avait souvent pour limite que les bornes du terroir villageois. On constituait deux camps : les célibataires contre les mariés d'une même commune ou les célibataires de deux localités voisines. Il s'agissait de repousser le ballon chez l'adversaire, de le noyer dans la rivière ou bien d'empêcher l'autre équipe de le faire, en utilisant pour



Le Petit Journal (E 247 / 5)

cela les mains et les pieds. La partie pouvait durer toute la journée et à l'occasion, des brutalités étaient commises et des blessés, voire des morts restaient parfois sur le terrain. Selon les communes, un banquet clôturait l'épreuve qui avait surtout lieu pendant les fêtes carillonnées.

La paume, jouée en plein air à main nue ou gantée, avec une batte ou une raquette symétrique et un bouchon en liège recouvert de drap blanc, opposait des équipes de deux ou quatre joueurs. Ancêtre du tennis, elle était très prisée dans les villes comme dans les villages, en particulier au XVI^e siècle où des parties passionnées opposaient des jeunes gens, nobles et paysans mélangés (les premiers n'hésitaient pas à cette occasion à se mêler au peuple, comme le faisaient également les ecclésiastiques). Les passions s'exacerbaient et il n'était pas rare qu'une contestation aboutisse à un combat sur la place du village. Des lettres de rémissions accordées à des meurtriers, en particulier à des jeunes paysans assassins d'un noble de leur âge, attestent des fréquents dérapages de ce jeu.

La cholette (ou choule à la crosse) se pratiquait avec un maillet de fer ou de bois (croche). La balle ou cholette devait toucher un but, souvent un arbre qui était situé à plusieurs kilomètres. Les participants traversaient champs et pâtures après avoir placé la cholette au départ sur un monticule conique.

Certains jeux ruraux ont survécu en se modifiant, en innovant ou en s'adaptant. L'action répressive menée par les pouvoirs publics vise à les interdire ou à modifier leur contenu afin d'éviter la violence. Les conditions de la vie collective ont beaucoup changé mais le jeu est toujours plus qu'un amusement pour l'homme : il l'aide à exprimer ou contrôler ses passions, à jouer le hasard ou la nécessité, à s'évader de la vie quotidienne et se situer socialement.

Bibliographie :

- R. Muchembled, *Culture populaire et culture des élites dans la France moderne*. Paris, 1978.
- C. Leroy, A. Demont, M. Lateur, *Les traditions populaires dans le Nord de la France*. Arras, 1946 et 1956.
- P. Pierrard, *La vie quotidienne dans le Nord au XIX^e siècle*. Paris, 1976.
- Centre d'Histoire de la Région du Nord, *Nos ancêtres, les paysans*. Lille, 1983.
- D. Lobjois, *Jeux populaires traditionnels et communautaires*. Laon, 1980.
- P. Jessu, *Jeux traditionnels Flandre-Artois-Hainaut*. Lille, 1972.
- H. Tremaud, *Jeux de force et d'adresse*. Paris, 1972.

Histoire & Mémoire - Bulletin d'information trimestriel édité par les Archives départementales du Pas-de-Calais : 1, rue du 19 Mars 1962 - 62000 DAINVILLE - Tél : 03 21 71 10 90

Directeur de la publication : Roland HUGUET - Rédacteur en chef : Patrice MARCILLLOUX - Coordination : Lydia HUGUET

Iconographie : Archives départementales du Pas-de-Calais sauf mention particulière - Réalisation : Studio Interligne - Arras - Impression : Imprimerie SENSEY - Arras

Tirage : 3200 exemplaires - ISSN 1254.1184 - Dépôt légal : 2^e trimestre 1998 - © Les Archives départementales du Pas-de-Calais - 1998

A reproduire
sur papier libre :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Profession :

Prix : 40 francs (frais de port compris) pour 4 numéros

Les chèques sont à libeller à l'ordre de : Monsieur le Payeur départemental du Pas-de-Calais et à adresser à : Archives départementales du Pas-de-Calais - Madame la chargée de communication - 12, place de la Préfecture 62018 ARRAS CEDEX 09

Abonnement